

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT - CANTON DE ROYAN - COMMUNE DE ROYAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROYAN

Séance du Conseil d'Administration du mardi 11 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois de juin, à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni à la Mairie de Royan, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Président du Centre Communal d'Action Sociale de Royan.

Présents :

M. Patrick MARENGO, Président, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Jacques GUIARD, M. Denis MOALLIC, membres élus
Mme Françoise BAUDE, Madame Isabelle CHATEAU, Madame Christiane FOUCHER, Mme Catherine GUIGNARD, Mme Hermine OSTROWSKI, membres nommés

Représentés :

Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE donne pouvoir à Monsieur CAU
M. Gilbert THULEAU donne pouvoir à Monsieur MARENGO
Mme Marie-Françoise BENOIT donne pouvoir à Monsieur MOALLIC

Absents excusés :

Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilles CLABAUT, M. Claude DUCHÉ

Date des convocations : 31 mai 2024

Membres en exercice : 17
Pour : 13

Membres présents : 10
Contre : 0

Nombre de votants : 13
Abstention : 0

N° 24-091

OBJET : SAAD : AVENANT N°1 AU CPOM-MESURES SALARIALES ET SOUTIEN À LA MOBILITÉ 2024

L'objectif d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux, adopté par délibération n°218 du 15 décembre 2023, prévoit pour 2024 le financement des mesures salariales de services prestataires d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) par le versement de dotations complémentaires soumises à la validation de la Commission Permanente du Conseil Départemental.

Ces dotations prennent en compte la part restant à financer en 2024 des mesures liées au Ségur de la Santé pour les SAAD publics habilités ou non à l'aide sociale.

Par ailleurs, le Conseil Départemental a décidé de poursuivre, en 2024, la mise en œuvre du soutien à la mobilité par un financement supplémentaire du montant de indemnités kilométriques remboursées aux salariées utilisant leur véhicule personnel pour leurs interventions à domicile.

Le 15 mars 2024, la Commission Permanente du Département a validé le financement complémentaire de ces mesures salariales et ce soutien à la mobilité.

Dans ce cadre, une dotation complémentaire est attribuée à votre service pour un montant total de 55 926,00 € (50 230,00 € pour les revalorisations salariales et 5 696,00 € pour le financement de la hausse du montant des indemnités kilométriques remboursées aux salariés des SAAD utilisant leur véhicule personnel).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'accepter la dotation complémentaire d'un montant total de 55 926,00 €
- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président, agissant par délégation, à signer l'avenant n°1 au CPOM entre le Département de la Charente-Maritime et le SAAD du CCAS de Royan.

Certifié exécutoire
compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales, le 18/06/2024
Certifié conforme
Centre Communal d'Action sociale de Royan,
le 18/06/2024
Par délégation du Président,
La Directrice du CCAS
Frédérique SALLES



Fait et délibéré à ROYAN, le 11 juin 2024

Pour le Conseil d'Administration
Le Président du CCAS,
Maire de Royan

Patrick MARENGO

Accusé de réception en préfecture
017-261700116-20240611-DEL-24-091-AI
Date de télétransmission : 18/06/2024
Date de mise en ligne : 18/06/2024



**AVENANT N° 1
AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
AVEC LES SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A
DOMICILE HABILITES A L'AIDE SOCIALE
2023-2027**

Entre d'une part

Le Département de la Charente-Maritime
domicilié 85 boulevard de la République, CS 60003, 17076 LA ROCHELLE CEDEX 9,
représenté par sa Présidente en exercice, Madame Sylvie MARCILLY, en application de la
délibération Départementale n° 101 du 1^{er} juillet 2021 portant élection de sa Présidente, agissant
aux présentes par Monsieur Jean-Claude GODINEAU, Vice-Président du Département de la
Charente-Maritime, en application d'une déléation de signature qui lui a été donnée par
la Présidente du Département le 2 juillet 2021,

Et d'autre part

Le Centre Communal d'Action Sociale de ROYAN,
représenté par son Président, Monsieur MARENGO,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Moyens dédiés au contrat

L'article 3.1.3 « Mesures exceptionnelles » au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu
le 1^{er} septembre 2023 est complété.

Le Département pourra être amené à apporter un soutien financier, hors tarif, sous réserve de la
validation de l'Assemblée Départementale.

Ce soutien exceptionnel pourra concerner notamment l'aide à la mobilité, certaines mesures
salariales et sera défini en **annexe 4** du présent contrat.

Une nouvelle aide à la mobilité d'un montant de **5 696,00 €** pour le financement de la hausse du
montant des indemnités kilométriques remboursées aux salariés des SAAD, utilisant leur véhicule
personnel, suite à la validation de la Commission Permanente du 15 mars 2024 est accordée au
SAAD géré par le Centre Communal d'Action Sociale de ROYAN. Cette aide est mentionnée à
l'annexe 4 du contrat initialement conclu.

15 mars 2024
017-2817001TB-20240611-DEL-24-091-AI
Date de réception préfecture : 18/06/2024

MISE EN LIGNE LE 20-06-2024

Une nouvelle aide d'un montant de **50 230,00 €**, relative au financement complémentaire des mesures liées au Ségur de la Santé pour les SAAD publics, suite à la validation de la Commission Permanente du 15 mars 2024, est accordée au SAAD géré par le Centre Communal d'Action Sociale de ROYAN. Cette aide est mentionnée à l'annexe 4 du contrat initialement conclu.

Article 2 : Autres articles

Les autres articles restent inchangés.

Fait à La Rochelle, le

La Présidente du Département,

Pour la Présidente du Département
et le Président du Centre
Le Maire

Jean-Claude GODINEAU

Le Président
du Centre Communal d'Action Sociale
de ROYAN,



Accusé de réception en préfecture
017-261700116-20240611-DEL-24-091-AI
Date de télétransmission : 18/06/2024
Date de réception préfecture : 18/06/2024

ANNEXE N°4 : SYNTHÈSE des OBJECTIFS retenus dans le cadre des mesures exceptionnelles

RECAPITULATIF :

2024	Objectif 1		Objectif 2		Total
	Aide à la mobilité	Indemnités kilométriques	Soutien relatif à la mise en œuvre des mesures salariales dans la Fonction Publique Territoriale		
Dotations allouées – CP du 15 mars 2024 (Délibération n° 2024-03-15-20 : mesures salariales)	0,00 €	0,00 €	50 230,00 €		50 230,00 €
Dotations allouées – CP du 15 mars 2024 (Délibération n° 2024-03-15-24 : soutien à la mobilité)	0,00 €	5 696,00 €	0,00 €		5 696,00 €
Crédits consommés	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Solde	0,00 €	5 696,00 €	50 230,00 €		55 926,00 €

OBJECTIF 1 : Soutien à la mobilité

Exemples d'objectif :

- Aide à la location ou à l'acquisition de véhicules de service ou de fonction
 - Financement de l'augmentation du tarif de remboursement des frais kilométriques des salariés utilisant leurs véhicules personnels pour leurs interventions (en 2024 : prise en charge dans la limite de 0,07 € de l'augmentation du tarif de remboursement des frais kilométriques des salariés utilisant leurs véhicules personnels pour leurs interventions)

Fiche action n° 1	Déclinaison des actions nécessaires à l'atteinte des objectifs	Indicateurs de suivi	Réalisation	Planning de réalisation		ETAT D'AVANCEMENT		Commentaires
				Date de début de l'action	Date de fin de l'action	Montant alloué	Montant consommé	
	Aide à la location ou à l'acquisition des véhicules de service - Nombre de véhicules - Conditions d'octroi des véhicules (heures au contrat...)					00,00 €		
	Valorisation des indemnités kilométriques remboursées aux salariés utilisant leurs véhicules personnels pour les interventions à domicile Nombre de kms remboursés					5 696,00 €		

OBJECTIF 2 : Soutien au financement de la revalorisation des mesures salariales dans la fonction publique territoriale

Exemple d'objectif :

- Soutien aux surcoûts liés à l'augmentation de mesures salariales dans le cadre de la Fonction Publique Territoriale (hors tarif)

Fiche action n° 1	Déclinaison des actions nécessaires à l'atteinte des objectifs	Indicateurs de suivi	Réalisation	Planning de réalisation		ETAT D'AVANCEMENT		Commentaires
				Date de début de l'action	Date de fin de l'action	Montant alloué	Montant consommé	
	Financement des mesures salariales : Fonction publique territoriale (Sisgur)	Nombre de salariés concernés (1)				50 230,00 €		

(1) Des tableaux complémentaires sur la justification de l'utilisation des crédits seront transmis aux services (cf : article 4 du contrat).

Accusé de réception en préfecture
 0170617001/2024-03-15-24-091-AI
 Date de télétransmission : 08/06/2024
 Date de réception en préfecture : 08/06/2024